



**CESER Bourgogne Franche-Comté - Séance plénière du 25 juin 2019 -
Besançon
Avis sur le projet de SRADDET**

Déclaration d'Annick GUYENOT au nom de la CGT

La CGT se félicite de l'avis du CESER, détaillé, complet, qui reprend plusieurs de nos propositions, comme notamment pour l'objectif « Contribuer à un accès équitable de la population aux services et équipements de base », la question des MSP (Maisons de Services Publics) qui ne sont pas la même chose, selon la CGT, que les 130 Maisons de Services Au Public (MSAP) que nous avons actuellement en région. Toujours dans cet objectif, est cité un point qui nous tient à cœur depuis de nombreuses années, à savoir la mise en place de Centres de Santé, et pas seulement de « Maisons de santé » car ce n'est pas la même chose.

Enfin pour l'objectif « Adapter le réseau d'infrastructures aux besoins des usagers », l'avis reprend une proposition intéressante de règle de prescriptivité, permettant de tenir compte des besoins de la population dans le domaine d'une « chaîne de mobilité » sur un territoire.

Concernant le projet de SRADDET, la CGT a travaillé depuis un an, et a rédigé plusieurs propositions, sur plusieurs objectifs. Elles ont été transmises au Conseil Régional. Nous regrettons qu'aucune n'ait été retenue dans ce projet.

Nous regrettons également que ce projet de SRADDET soit trop timide, avec des règles de prescriptivité pas assez poussées et contraignantes à notre avis.

Si nous avons combattu la loi NOTRe sur de nombreux aspects, la mise en place d'un SRADDET avec des règles de prescriptivité aurait pu permettre d'aller vers plus de cohérence territoriale, dans l'intérêt des populations. Il est dommage d'avoir loupé ce coche, mais il n'est pas trop tard pour rectifier le tir.

La CGT votera l'avis.